



## Contrat 30h non respecté

Par **Marius63**, le **10/06/2015** à **12:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI 30h dans la vente sachant que je dois réaliser 130h par mois pour être au CDI 30h promis alors que je ne fais que 125h ou moins selon les mois !!

Ont-ils le droit ?

Aussi quand j'ai postulé pour le poste c'était un poste de responsable adjointe 35h on m'avait promis verbalement un essai de 2 mois vendeuse puis après cet essai que je passerai a 35h responsable adjointe, mais aujourd'hui après 5mois et mon essai terminé je suis toujours vendeuse et mes responsables font les sourds.. ai-je un recours ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **10/06/2015** à **12:16**

Bonjour,

On sait que les promesses orales n'engagent que ceux qui y croient...

L'employeur en revanche a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat de travail ou au moins de vous payer en conséquence...